

L'ajournement

tant, monsieur le Président, si vous vous en rappelez, et on a fait pas mal de discours là-dessus dans le passé, cette réforme fiscale devait, justement, simplifier les choses. Et je viens de vous lire un paragraphe de ce grand volume pour vous démontrer comment ils compliquent les choses.

Alors, quand on me dit que la petite entreprise est d'accord avec le ministre. . . Un collègue de l'autre côté peut me dire: Vous êtes contre, mais c'est parce que vous êtes de l'opposition! Mais il faut aussi voir les gens. Moi je pense au mémoire pré-budgétaire présenté au ministre des Finances par John Bulloch. Monsieur le Président, vous admettez comme moi que, dans le passé, cet homme a défendu ardemment certaines politiques économiques du ministre des Finances.

Donc, ce n'est pas quelqu'un qui est toujours contre le ministre des Finances. Je dirais qu'il est plus près de votre droite que de votre gauche.

Pourtant, dans ce mémoire, lorsque je lis: «Néanmoins, il faudrait tenir un registre des achats faisant état de chaque facture afin d'établir la distinction entre la taxe de vente perçue pour la province et celle imposée par le gouvernement fédéral.» Imaginez-vous que les petites entreprises vont maintenant être obligées d'avoir un journal de vente pour justement identifier les produits. Elles vont être obligées d'avoir un journal des achats, une caisse pour les déboursés, une caisse pour les recettes, un vrai système comptable dont ils pouvaient se passer, monsieur le Président.

• (1825)

C'est là que cela devient de plus en plus complexe. Le même organisme continue, en se référant justement à la TPS dans ce mémoire au ministre des Finances. C'est un passage que j'ai cité aujourd'hui, dans lequel justement il prévoit que ce sont les petits magasins d'alimentation et de nourriture qui seront obligés de fermer leurs portes, parce que cela va être trop compliqué.

Mais ce qui est important dans ce rapport, ce sont les sondages qui ont été faits auprès des petites entreprises, même après la réduction du taux de 9 p. 100 à 7 p. 100. C'est cela l'importance, monsieur le Président. De 9 p. 100 à 7 p. 100, cela n'a rien réglé chez les petites entreprises. On voit même qu'il y a un sondage qui démontre que 68 p. 100 s'opposent à la TPS. Il s'agit d'un sondage fait par Angus Reid pour la Fédération des entreprises indépendantes. De plus, lorsqu'il est mentionné que la taxe est réduite de 9 p. 100 à 7 p. 100, on voit que 83 p. 100 s'opposent, monsieur le Président. C'est-à-dire que le fait de changer le taux, cela ne veut rien dire, parce qu'on connaît très bien ce gouvernement. Même pour la taxe de vente fédérale qui était supposée «tuer des jobs», elle a été augmentée, depuis cinq ans, de 4,5 p. 100. Donc, les petites entreprises n'ont pas tombé dans le piège.

Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé. En terminant, je désire dire à cette Chambre et aux Canadiens que les petites entreprises sont contre la TPS à 83 p. 100, et j'espère que le ministre des Finances, demain matin, va se réveiller et qu'il va abolir cette taxe.

[Traduction]

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la TPS n'est pas, contrairement à ce que prétend le député, un cauchemar administratif, et le gouvernement n'abandonne pas la petite entreprise. Pour la plupart d'entre elles, la TPS est un système simple semblable à celui utilisé par les petites entreprises dans pratiquement 50 pays du monde, notamment l'Angleterre, le Japon, l'Allemagne de l'Ouest, la France et la Nouvelle-Zélande.

M. Gagliano: Les intéressés n'ont pas à faire face à neuf taxes de vente provinciales.

M. Kempling: En fait, on retrouve un système de taxe de vente de ce genre dans 19 des 24 pays les plus industrialisés, les membres de l'OCDE.

La TPS va remplacer la taxe de vente fédérale actuelle qui est en vigueur depuis 1924, qui est maintenant désuète et qui nuit à notre économie. La modification en question tend à stimuler notre économie et à établir un climat qui profitera à tous les secteurs et à toutes les régions du pays.

M. Gagliano: Pourquoi ne cherchez-vous pas à savoir dans combien de ces pays, il existe une taxe de vente provinciale?

M. Kempling: Vous pourriez apprendre quelque chose si vous écoutiez.

La taxe actuelle n'est pas une taxe sur les fabricants, mais une taxe sur les produits manufacturés. Ainsi, elle touche toutes les entreprises du pays, petites et grandes, car les entreprises achètent des produits manufacturés, afin de pouvoir offrir les produits et les services qu'elles vendent. En vertu de la TPS, les frais des entreprises seront moindres, car même si la plupart d'entre elles imposeront une taxe sur les ventes intérieures, elles pourront réclamer un crédit sur la taxe versée sur tous leurs intrants, les produits et services utilisés dans le cadre de leurs affaires. Dans l'ensemble, les documents utilisés, afin de justifier les demandes de crédit pour les intrants seront pratiquement les mêmes reçus et les mêmes factures que gardent les entreprises à l'heure actuelle aux fins de l'impôt sur le revenu.

Ainsi, les pratiques commerciales de la plupart des entreprises ne seront que très peu affectées et la TPS sera très simple à appliquer, alors qu'il s'agira simple-